

Suresnes Sports Nautiques « S.S.N »

Association « loi 1901 » dirigée par un Comité Directeur dont tous les Membres sont bénévoles

Centre Sportif des Raguidelles - 27, rue Tourneroches - 92150 Suresnes. Tel. 01 45 06 59 25

Permanence Administrative au bureau du Club - du Lundi au Vendredi de 18h00 à 20h00 sauf Mercredi de 16h00 à 18h30,
hors Jours fériés et vacances scolaires.

Pour tout contact, formulez votre demande par Courriel à < suresnes.snautiques@wanadoo.fr > Site Internet << suresnes-sports-nautiques.fr >>

Saison Sportive 2017/2018

AQUAGYM

Feuille de Renseignements et d'Inscription

Date :/...../.....

NOM : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone Fixe : Téléphone Mobile :

Adresse Courriel **Obligatoire** : écrire lisiblement en majuscule

- . Droit Inscription pour toute nouvelle Inscription au Club = **25,00 Euros**
- . Cotisation = **232,00 Euros** pour la Saison Sportive en cours y compris l'assurance de base souscrite auprès de la Mutuelle des Sportifs « M.D.S » en Garanties Individuelle Accidents.

Pièces nécessaires à la constitution du dossier d'inscription :

. **Certificat Médical - Nouvelle Inscription** : remettre un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de l'Aquagym, mentionnant Nom, Prénom, date Naissance, devant être postérieur au 18/06/17 (moins de 3 mois du début Activité), signé par un Médecin habilité. **Pour celles et ceux déjà inscrits au Club en 2016/2017, renouvelant leur inscription en 2017/2018**, leur certificat médical (valable 3 ans) déjà remis : fournir un questionnaire de Santé dûment complété, signé (Arrêté du 20/04/17 - Parution au J.O le 4/05/17) sans passage chez le Médecin si aucun incident médical important n'est intervenu depuis ; sinon obligation de fournir nouveau Certificat Médical comme pour nouvelle inscription.

. **Imprimé d'Assurance complémentaire « Sportmut »** à renseigner et à signer avec souscription possible contre paiement d'une prime additionnelle à la charge de l'intéressé (e).

. 1 photo d'identité récente de **l'année en cours** (avec nom et prénom précisés au verso).

. Paiement de la cotisation pour la Saison, de préférence par chèque, à l'ordre de Suresnes Sports Nautiques

Je soussigné (e) reconnait avoir pris connaissance :

- **des conditions d'admission** : en cas de départ du Club en cours de Saison Sportive, pour quelques raisons que ce soit, même pour raison médicale ou déménagement, aucun remboursement même partiel ne sera effectué.

- **des modalités de fonctionnement de la Section Aquagym** = 1 séance hebdomadaire fixe de **45 minutes**.

(Le jour et l'horaire seront uniquement précisés selon disponibilité lors de l'inscription au bureau du Club).

Cette séance hebdomadaire a toujours lieu hors jour férié et hors vacances scolaires (petites et grandes) et peut, exceptionnellement, être annulée pour raison de service, notamment pour absence imprévue de la Personne chargée de l'animer ; pour suppression exceptionnelle de celle-ci suite à fermeture technique de la piscine ou lors de la réalisation d'une compétition de Natation au Club où se déroule habituellement ladite séance, sans aucune contrepartie à exiger du S.S.N (pas même par remplacement de la séance un autre jour ou dédommagement par Avoir ou Remboursement partiel).

Par ailleurs, une absence répétée, non justifiée sur plusieurs semaines, non signalée par écrit (courriel ou envoi postal pourra entraîner la mise à disposition définitive de la place réservée sans aucune contrepartie, compensation.

Je reconnais en outre, avoir pris connaissance des **conditions d'inscription, du Règlement Intérieur du Club en ma possession et m'engage à les respecter** ainsi qu'en adjonction à l'assurance de base (comprise dans le coût de ma cotisation) **des Options de Garanties complémentaires**, en ayant pris soin de les accepter (coût supplémentaire à ma charge) ou en les refusant; décision nécessitant d'avoir complété, signé, l'imprimé Sportmut.

N.B. Passé le 30 Janvier 2018, plus aucun paiement de substitution sur une cotisation déjà payée tel que le chèque de C.E ou autre ne sera pris en compte, accepté.

Date et signature :

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Séance attribuée:

S.S.N le 18/06/2017

Si une carte du Club vous est remise, celle-ci doit pouvoir être présentée à tous moments au cours de nos séances.

Un contrôle à l'entrée de la piscine est systématiquement effectué par le Personnel Municipal qui s'assure du jour et de l'horaire de votre activité au S.S.N.